



INSCRIPTION

(MERCI, de remplir lisiblement ce formulaire)

Nom et prénom de l'enfant :

Adresse :

Date de naissance : Lieu : âge :

Allergies/traitements médicaux :

Heure d'arrivée au centre : Heure de départ :

Noms et prénoms des responsables légaux :

père : mère : autre :

N° de téléphone : père : mère : autre :

Mail : père :@..... mère :@.....

En cas d'accident, j'autorise la directrice du centre à prendre les mesures de secours qui s'imposent :

Oui Non

J'autorise la diffusion des images ou des enregistrements de mon enfant par le directeur :

Oui Non

J'autorise mon enfant à participer à tous les déplacements et sorties pédagogiques organisé par « A Zitellina »

Oui Non

Je souhaite inscrire mon enfant les jours suivants : (cochez les cases souhaitées)

AVRIL

L	Ma	Me	J	V	L	Ma	Me	J	V
19	20	21	22	23	26	27	28	29	30

Personnes autorisées à venir chercher votre enfant:

1-

2-

....., le

Signature :



CENTRE AÉRÉ « A ZITELLINA » PÂQUES 2021

LUMIU, le 16 mars 2021.

Madame, Monsieur, Chers parents,

Les inscriptions au Centre Aéré « A Zitellina » pour les vacances de Pâques 2021 se font en Mairie jusqu'au lundi 12 avril 2021 inclus.

Aucune inscription à la demi-journée n'est possible.

Pour toute inscription au centre « A ZITELLINA », les enfants doivent être âgés de 3 à 11 ans. Les parents doivent obligatoirement remplir et signer le formulaire d'inscription et le transmettre à la Mairie accompagné des pièces suivantes:

- La notification « Aides aux Temps Libre » de l'année en cours/Attestation de Quotient Familial CAF
- Le carnet de santé de l'enfant
- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile
- La fiche de renseignements

Pour des raisons de sécurité, les parents doivent impérativement accompagner et venir chercher leur enfant jusqu'à la structure.

Les activités se dérouleront de 9h à 16h30 ; Votre enfant pourra être accueilli à partir de 8h30 et jusqu'à 17h. Les parents devant récupérer leur enfant avant 16h30 devront obligatoirement fournir une décharge au Directeur. En cas de non-respect de cette réglementation votre enfant sera exclu du centre aéré.

Le paiement s'effectuera à la fin de la période. Toutes journées réservées feront l'objet d'une facturation sauf sur présentation d'un justificatif médical fourni à la Mairie au plus tard le 30 avril 2021.

Dans l'attente d'accueillir vos enfants, toute l'équipe vous assure de son dévouement.

Le Directeur.